

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONPAZIER
LE 06 MARS 2015 (20H30)

Présents : Mmes et MM. : Pereira Edèll, Duffa Jeanine, Moreaud Maylis, Ganneray Marie-France, Taudière Josiane, Déjos Stéphanie, Sabrou Charlotte, Duppi Fabrice, Gipoulou Jean-Jacques, Lafon Bernard, Rayssac Marc, Berlioz Alain, Morisse Pierre,

Absents excusés : M. Lejuez Christian

Secrétaire de séance : M. Rayssac Marc

Lecture du compte rendu du 22 décembre 2014 qui est approuvé avec : 11 voix pour et 3 abstentions (Mmes Duffa, Moreaud et M. Lafon)

DELIBERATIONS

D01> Indemnités attribuées au trésorier de Belvès (remplaçant de M. Boudou)

Monsieur le Maire informe que M. Jacques Boudou n'assume plus ses fonctions de trésorier depuis le 13 février 2015, aussi il propose :

- de demander le concours des receveurs municipaux, amenés à se succéder d'ici la fin du mandat municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de leur attribuer l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux de 100% calculée en application de l'article 4 de l'arrêté précité pour chacune des périodes d'activité considérées à savoir :
 - à Monsieur Jacques BOUDOU du 1^{er} janvier au 13 février 2015
 - à Madame Odile DESTANDAU du 16 février au 31 mai 2015
 - à Madame Géraldine BECHADERGUE à compter du 1^{er} juin 2015
- d'accorder aux comptables successifs l'indemnité de budget instituée par un arrêté ministériel de ce même 16 septembre 1983. Cette indemnité de budget sera allouée au comptable en responsabilité du poste lors de la confection du budget de l'année (ou le cas échéant aux comptables successifs en cas de pluralité de budgets annuels).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de cette décision à l'unanimité.

D02> SPANC : Choix du prestataire

Suite au transfert de compétence du SPANC à la commune depuis le 1^{er} janvier, il convient de choisir un prestataire pour le contrôle des installations d'assainissement non collectifs sur les maisons neuves, réhabilitées ou existantes.

La SOGEDO de Belvès et le SIAEP de Lalinde proposent leurs services.

Monsieur le maire propose de retenir le SIAEP de Lalinde comme prestataire qui intervient déjà sur les territoires de Lalinde, Beaumont et Le Buisson. Les tarifs proposés sont plus intéressants avec des prestations de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec, 9 voix pour, 3 contre (Mmes Duffa, Moreaud et M. Lafon) et 2 abstentions (Mme Sabrou et M. Rayssac)

- **DECIDE** de déléguer sous forme de prestations de service, les missions de contrôle et d'entretien au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lalinde (SIAEP Lalinde).
- **DONNE** au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

D03> CDG 24 : Renouvellement à la convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Dordogne. Celui-ci a pour mission la surveillance médicale et des actions sur le milieu professionnel dont les visites sont obligatoires pour tous les agents.

La collectivité s'acquitte d'une cotisation additionnelle de 0.35% sur la masse des rémunérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Dordogne qui prend effet au 1^{er} janvier 2015.

D04>Redevance d'occupation du domaine public France Télécom (compétence revenue à la commune)

La commune avait donné la compétence voirie à la CCBDP (la redevance d'occupation du domaine public en faisait partie). Etant donné qu'il y a eu restitution de compétence en matière de voirie à la commune, on percevra à nouveau cette redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2015 :

- 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 26,83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

D05> SIVOS périscolaire

Monsieur le Maire informe son conseil, que la compétence du périscolaire a été rendue aux communes depuis le 1^{er} janvier 2015. Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune délègue cette compétence au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) étant donné qu'il exerce déjà la compétence scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, délègue la compétence du Périscolaire au SIVOS.

D06> Subvention Charte 0 herbicide

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte « 0 herbicide ».

Et rappelle que la commune s'est engagée en faveur de la réduction des herbicides dans la gestion des espaces verts.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte « 0 Herbicide ».
- Sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

D07> Subvention DETR pour des travaux d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics.

Monsieur le maire propose de solliciter les services de l'état, dans le cadre de la DETR (au taux de 40%) pour des travaux d'amélioration, d'économie d'énergie et de mises aux normes de bâtiments publics.

Montant estimatif des travaux 31 043,95€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 3 contre (Mmes Moreaud, Sabrou et M. Lafon) et 2 abstentions (Mme Duffa, M. Rayssac)

- Accepte le projet d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics pour un montant HT de 31 043,95 €,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40%,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

D08> Adhésion à un groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire propose que la commune de Monpazier adhère à un groupement de commande avec les autres communes du canton de Monpazier, pour des travaux d'investissement de voirie, ce qui permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence à meilleurs prix.

La commune de Lolme est désignée coordonnateur du groupement. Elle se chargera de mettre en œuvre toute l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation des marchés de commande.

Les frais liés à cette procédure et au fonctionnement du secrétariat seront supportés équitablement par chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour « les travaux d'investissement de voirie, la maîtrise d'œuvre, et la prestation de services d'entretien des chemins de randonnée (PDIPR) selon les modalités décrites dans la convention constitutive,

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la commune à participer à chaque marché public,
- Décide d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés dont la commune est partie prenante,
- Décide de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

D09> Subvention Contrat d'objectifs pour la voirie communale

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de voirie sur la commune de Monpazier à hauteur de 14 890€ HT.

Aussi il convient de solliciter le Conseil Général au titre des Contrats d'Objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet de réaliser des travaux de voirie pour un montant estimatif de 14 890€ HT.
- Sollicite une subvention au Département dans le cadre des Contrats d'Objectifs au taux de 40%.

D10>Subvention Contrat d'Objectifs pour la signalétique des numéros d'habitation et noms de rues

Monsieur le Maire rappelle le projet de signalétique des maisons d'habitation et des noms de rue sur la commune de Monpazier. Une convention a été signée avec la Poste par délibération du 28/02/2012.

L'estimatif de ce projet s'élève à 10 000€ HT.

Aussi, il propose de solliciter le Conseil Général au titre des Contrats d'Objectifs au taux de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec : 9 voix pour, 1 voix contre (Mme Moreaud), 4 abstentions(Mme Duffa, Sabrou, MM. Lafon, Rayssac)

- Accepte de solliciter le Département, pour obtenir une subvention au titre des Contrats d'Objectifs sur la signalétique des maisons d'habitation et des noms de rue.

D11> Subvention Contrat d'Objectifs au taux de 25% pour les travaux d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics.

Monsieur le Maire propose à son conseil de poursuivre les travaux d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics de la commune.

Des devis ont été réalisés pour un montant hors taxe de 31 043,95 €.

Etant donné le coût important, monsieur le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre des Contrats d'Objectifs avec un taux de 25% de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 3 voix contre (Mmes Moreaud, Sabrou et M. Lafon) et 2 abstentions (Mme Duffa et M. Rayssac)

- Accepte le projet d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics pour un montant HT de 31 043,95 €,
- Sollicite une subvention du Département au titre des Contrats d'Objectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

D12> Demande de subvention du Département, au titre des Contrats d'Objectifs, pour des travaux de signalétique et d'agencement du Bastideum

Monsieur le Maire propose à son conseil d'améliorer l'accueil du Bastideum par une signalétique et des travaux d'agencement.

L'estimatif de ce projet est de 20 000 € HT.

Aussi, monsieur le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre des Contrats d'Objectifs avec un taux de 25% de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 2 voix contre (Mme Moreaud et M. Lafon), 3 abstentions (Mmes Duffa, Sabrou et M. Rayssac) :

- Accepte le projet de signalétique et de travaux d'agencement du Bastideum pour un montant de 20 000 € HT,
- Sollicite une subvention du Département au titre des Contrats d'Objectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

D13> Bastideum : plan d'actions 2015

Dans le cadre de la réouverture du BASTIDEUM au printemps prochain, Monsieur le Maire donne lecture à son conseil du plan d'actions comprenant les horaires, tarifs, animations, manifestations et agencement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 3 abstentions (Mmes Moreaud, Duffa, Sabrou)

- Accepte le plan d'actions 2015 du Bastideum avec ses horaires, tarifs, animations, manifestations et agencement.

Lettres diverses

Monsieur Kuntzmann a envoyé un courrier pour proposer une action lors de la venue d'habitants de Rhinau (dans le cadre de leur jumelage) du 21 au 24 août 2015.

Monsieur le maire, en contact avec le responsable du jumelage de Beaumont, a convenu d'un accueil le dimanche après midi avec une visite de la Bastide, du Bastideum suivi d'un pot offert par la mairie.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour les travaux de la future station d'épuration a été lancé.

Dans le cadre des élections départementales, l'organisation des permanences des élus pour tenir le bureau de vote est mise en place.

Fin de séance 23h20.